Démarche : Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) - refus d'instruction

en famille pour l'année 2025/2026 - Académie d'Amiens

Organisme : Rectorat - Académie d'Amiens

Nom de naissance de l'élève

Prénom(s) de l'élève

Identité du	demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Formulaire	
	oute demande de réexamen d'un refus d'instruction en famille pour l'année scolaire 2025-2026 nts de l'Aisne, de l'Oise ou de la Somme.
à compter de la date de r devant le tribunal adminis	ntestant la décision de refus d'instruction en famille doit être déposé dans un délai de 15 jours éception dudit refus. Ce recours doit être formulé avant tout dépôt d'un recours contentieux stratif dans le ressort duquel se trouve votre résidence. Le recours contentieux peut être formé s suivant le rejet de votre recours administratif préalable obligatoire.
	suspensif ; votre enfant est tenu de poursuivre sa scolarité dans son établissement vez l'inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé conformément à l'article L. ion.
fonctionnalités proposées https://doc.demarches-sir Lien vers la page de l'instr https://www.ac-am	sous la forme d'une vidéo (sans sous-titre) sous sous une forme didactique, les différentes saux usagers pour effectuer une démarche avec DS. mplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager ruction en famille du site du rectorat d'Amiens iens.fr/article/instruction-dans-la-famille-122012 e que les personnes ayant reçu un refus d'autorisation d'instruction en famille pour l'année
2025-2026 et délivré par l Pour rappel, tout d	épôt de recours doit intervenir dans un délai de quinze jours à fication de la décision de refus d'instruction en famille.
Identité de l'élèv	ve

Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) - refus d'instruction en famille pour l'année 2 sexe de l'élève
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Féminin
☐ Masculin
Date de naissance de l'élève
Pour quel motif avez-vous sollicitez la demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?
Choisir un motif Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Santé (1a)
Handicap (1b)
Pratique artistique (2a)
Pratique sportive (2b)
☐ Itinérance en France (3a)
☐ Éloignement géographique de tout établissement (3b)
Situation propre à l'enfant (4)
Votre demande d'instruction en famille a été réalisée Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Par voie papier
Sur le site démarches simplifiées
Préciser le numéro de dossier de la démarche simplifiée
Dans quel département avez-vous déposé votre demande ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Aisne
Oise
Somme
Votre identité
Votre civilité Mme
Nom de naissance
Nom d'usage si différent du nom de naissance

Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) - refus d'instruction en famille pour l'année 20
Prénom(s)
Vous avez l'autorité parentale de l'élève car vous êtes Cochez la mention applicable, une seule valeur possible mère
□ père
Motif(s) du recours
Pièces complémentaires à l'appui du recours
Déposez toute pièce nouvelle que vous jugez nécessaire en appui de votre recours
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"
Vous avez terminé la saisie du formulaire, n'oubliez pas de valider votre demande Tant que le formulaire reste en mode 'brouillon', le recours n'est pas considéré comme déposé et vous ne recevrez pas le message de confirmation. Vous devez procéder à la validation ci-après afin que votre recours soit transmis aux services académiques pour examen.
Validation de la demande
En cochant cette case, je certifie être informé(e) des obligations légales applicables à l'instruction en famille et à m'y conformer.
Je suis informé(e) que je recevrai prochainement un accusé de réception de mon recours.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
En cochant cette case, je certifie l'exactitude des renseignements saisis. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). Comme le prévoit le présent article, les fraudes ou fausses déclarations constatées lors de cette procédure de dépôt de demande d'autorisation d'instruction en famille feront l'objet d'un signalement auprès du Procureur de la République.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) - refus d'instruction en famille pour l'année 20 Informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD en vous adressant au délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : dpd@education.gouv.fr. ou par courrier au 110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de d'Amiens : dpd@ac-amiens.fr ou par courrier au 20 boulevard d'Alsace Lorraine 80000 AMIENS.

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire, conformément au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, une réclamation en ligne ou par voie postale : À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte